



**MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'ESPACE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction générale  
de la recherche et de l'innovation**

Paris, le 26/11/2025

**DÉCISION D'AGRÉMENT**  
**(Dépenses d'innovation)**

Le Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace,

Vu l'article 244 quater B du code général des impôts,

Vu la demande présentée par l'organisme,

Décide d'accorder l'agrément, prévu au 6° du k du II de l'article 244 quater B du code général des impôts pour les organismes de recherche privés, à :

**EUROFINS EVIC PRODUCT  
TESTING FRANCE**  
(siren : **470200700**)

Cet agrément est accordé au titre des années : **2024,2025,2026**.

Le renouvellement de cet agrément se fera sur demande expresse, avant le terme de la dernière année.

Pour le ministre et par délégation  
la cheffe du service de l'innovation,  
du transfert de technologies  
et de l'action régionale

  
Estelle DHONT PELTRAULT



**MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'ESPACE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Service de l'innovation,  
du transfert de technologie  
et de l'action régionale  
Département des politiques d'incitation à la R&D  
DGRI C1**

Affaire suivie par :  
Magalie GEORGES - VOILLET  
[ciragrement@recherche.gouv.fr](mailto:ciragrement@recherche.gouv.fr)

1 rue Descartes  
75231 Paris SP 05

**Direction générale  
de la recherche et de l'innovation**

Paris, le 26/11/2025

EUROFINS EVIC PRODUCT TESTING FRANCE  
57 Rue Ulysse Gayon  
33000 BORDEAUX  
À l'attention de Madame Severine MONJANEL

Madame,

Vous avez adressé au Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace (MESRE) une demande d'agrément en tant qu'entreprise exécutant des travaux de conception de prototypes ou d'installations pilotes de produits nouveaux pour le compte de sociétés.

J'ai le plaisir de vous informer que votre demande a reçu un avis favorable et vous prie de trouver, ci-joint, la décision d'agrément au titre des années 2024,2025,2026, qui reconnaît la capacité de votre entreprise à mener des travaux de ce type.

Afin de permettre à vos donneurs d'ordre de déclarer les montants des activités d'innovation éligibles au crédit d'impôt innovation conformément au 6° du k du II de l'article 244 quater B, je vous recommande d'identifier les opérations que ceux-ci vous confient avec précision dans vos factures.

Sauf opposition de votre part, qui peut être exercée à tout moment auprès de mon service, les coordonnées de votre entreprise figureront dans les listes des entreprises agréées au titre du crédit d'impôt innovation sur les sites du MESRE et du Ministère de l'Economie et des Finances :

<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/cir-et-cii-liste-des-organismes-experts-bureaux-de-style-et-stylistes-agrees-46513>

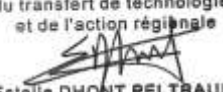
<https://www.entreprises.gouv.fr/fr/aides-et-financement/credits-d-impots/l-agrement-au-credit-impot-innovation>

Toutes les informations concernant les dossiers de demande d'agrément et le calendrier des dates de dépôt des dossiers de demande de renouvellement d'agrément sont disponibles sur les sites Internet du MESRE et du Ministère de l'Economie.

Je vous saurais gré de me tenir informée de toute modification significative de votre activité qui impliquerait un réexamen de votre dossier.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le ministre et par délégation  
la cheffe du service de l'innovation,  
du transfert de technologies  
et de l'action régionale

  
Estelle DHONT PELTRAULT